L'ARS de Champagne-Ardenne vous informe...

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2012 DE LA QUALITE DE L'EAU

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE BOURG

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2011, le contrôle sanitaire dans le département de la Haute Marne a donné lieu à **3100** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

1 ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **BOURG**.
La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie communale.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine ne bénéficiant pas de périmètres de protection, et ne subit pas de traitement de desinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Présence d'éléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50mg/l.

Teneur moyenne : 41 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Présence de substances chimiques utilisées pour protéger les cultures, désherber ou entretenir les voiries. La teneur ne doit pas excéder 0,1µg/l.

Résultats des mesures :

Présence d'au moins une molécule de pesticide dont la teneur est supérieure à 0,1 µg/l

Eau non conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directes sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 32,6 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de qualité altérée par les produits phytosanitaires, et nécessitant une amélioration de la ressource.

Plus d'informations : ARS de Champagne-Ardenne - Délégation territoriale de la Haute Marne
82 rue du Commandant Hugueny - CS 22123 - 52905 Chaumont cedex 9 - Tél : 03 25 30 62 00
www.ars.champagne-ardenne.sante.fr